

L'APPRENTI

↳ Quel statut ?

- L'apprenti est un jeune travailleur, titulaire d'un contrat de travail.
- Le temps consacré à sa formation est compris dans le temps de travail, et est rémunéré.
- L'apprenti bénéficie des mêmes droits (notamment congés, protection maladie, maternité, accidents du travail) que les salariés de l'entreprise.
- Il est soumis à la visite médicale d'embauche obligatoire.
- En cas d'échec à l'examen, l'apprenti a la possibilité de proroger son contrat de travail d'une année, avec le même employeur ou en changeant d'entreprise.

↳ Quelle rémunération ?

L'apprenti perçoit un salaire déterminé selon un pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année de formation

| Année de formation | Age | | |
|------------------------|-----------|-------------|-------------|
| | 18-20 ans | 21 - 25 ans | 26 ans et + |
| 1 ^{ère} année | 43% | 53% | 100% |
| 2 ^{ème} année | 51% | 61% | 100% |

↳ Quels avantages ?

Son statut particulier d'apprenti lui permet de bénéficier :

- de la carte d'étudiant des métiers
- d'une aide à la restauration et à l'hébergement
- d'une aide au financement du permis B

INSCRIPTION

↳ Comment s'inscrire

- 1) **S'inscrire** sur Parcoursup ou si la période d'inscription est terminée, **compléter et retourner à l'UFA un dossier de candidature** qui est à télécharger sur le site Internet du lycée :

↳ <https://www.georges-delatour-nancy.fr>
- 2) **Rechercher une entreprise** : c'est la première démarche à effectuer, il faut trouver une entreprise qui pourra vous accueillir en qualité d'apprenti(e).
- 3) **Signer un contrat d'apprentissage** accompagné d'une convention de formation.
- 4) **Transmettre IMPERATIVEMENT le contrat à l'UFA.**

↳ Validation de l'inscription

L'inscription est considérée comme définitive après visa du contrat d'apprentissage par le GRETA - CFA.

CONTRATS à ENVOYER à :

Lycée Georges De La Tour
Bureau de l'apprentissage UFA
5 rue de la Croix Saint-Claude
54052 NANCY Cedex

Lycée Georges De La Tour
Bureau de l'apprentissage UFA

5 rue de la Croix Saint Claude 54052 NANCY Cedex
Tél. : 03.83.96.48.98

BTS COMPTABILITE GESTION

par la voie de l'apprentissage



Une formation
Professionnelle

Un métier

Un diplôme

Un emploi pour demain



Contexte professionnel

- La mission globale du titulaire du BTS CG consiste à prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour le compte de laquelle il agit au titre de prestataire extérieur. Les activités comptables et de gestion sont diversifiées.
- Il exerce son activité principalement :
 - au sein des entreprises du secteur concurrentiel ;
 - dans les entreprises ou organismes prestataires de services ; comptables et de gestion (cabinets d'expertise comptable, centres de gestion agréés, ...);
 - dans le secteur associatif ;
 - dans les services comptables et financiers du secteur public.

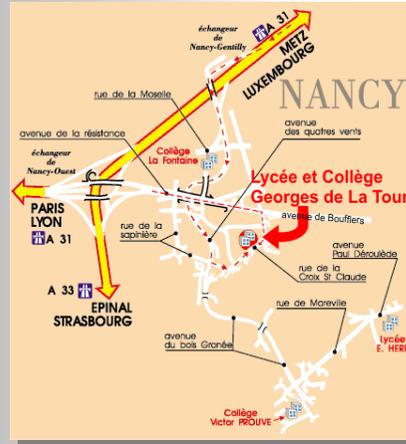
Qualités et aptitudes

- Autonomie et responsabilité
- Communiquer, rendre compte, alerter
- Respect de la conformité à la réglementation
- Rigueur de la démarche, fiabilité de l'analyse, efficacité des contrôles
- Fiabilité et pertinence des informations produites et transmises
- Précision des calculs effectués

Rôle

- Comptable prestataire de services** : production, transmission d'une information de gestion fiable, pertinente
- Comptable communicant**
Relations avec toutes les personnes impliquées dans les activités d'organisation, les clients, les fournisseurs, les banques, les administrations.
Développer des relations internes et externes.
- Comptable avec des missions de contrôle interne**
Lutte contre la fraude, les anomalies, les erreurs, la sincérité des comptes, le respect de la réglementation, la mise en place d'une organisation efficace et efficiente

Lieu de formation



Lycée Georges de La Tour
 5, rue de la Croix Saint Claude
 54052 NANCY Cedex
 Tél : 03.83.96.48.98

Conditions d'admission

- Etre âgé de moins de 30 ans.
- Etre titulaire :
 - d'un Baccalauréat Technologique
 - ou
 - d'un Baccalauréat général ou d'un Bac Pro.
- Trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Rythme d'alternance

- L'apprenti passe en moyenne 2,5 jours de cours par semaine au CFA, le reste du temps en entreprise.

Contenu de la formation

| MATIÈRES ENSEIGNÉES | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année |
|--|------------------------|------------------------|
| Culture générale et expression | 65 h | 68 h |
| Langue vivante étrangère | 44 h | 45 h |
| Economie - Droit - Management | 130 h | 134 h |
| Mathématiques | 44 h | 45 h |
| Contrôle et traitement comptable, contrôle et production de l'information financière | 131 h | 90 h |
| Gestion des obligations fiscales et des relations sociales | 109 h | 45 h |
| Analyse et prévision de l'activité, analyse de la situation financière | 44 h | 113 h |
| Fiabilisation de l'information comptable et SIC | 43 h | 45 h |
| Ateliers professionnels | 65 h | 90 h |
| <i>Horaires donnés à titre indicatif</i> | | |
| | 675 h | 675 h |

Règlement d'examen

| INTITULÉ DES EPREUVES | Coefficient | Forme |
|---|-------------|----------------|
| EPREUVES OBLIGATOIRES | | |
| E.1 - Culture et expression | 7 | |
| A1 : Culture générale et expression | (4) | Ecrite |
| A2 : Langue vivante étrangère 1 | (3) | Orale |
| E.2 - Mathématiques | 3 | CCF* |
| E.3 - Culture économique, juridique et managériale | 6 | Ecrite |
| E.4 - Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales | 13 | Ecrite et CCF* |
| E.5 - Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière | 5 | CCF* |
| E.6 - Parcours de professionnalisation | 5 | Orale |
| EPREUVES FACULTATIVES | | |
| Langue vivante étrangère 2 | | Orale |
| Approfondissement local | | Orale |

* CCF : Contrôle en Cours de Formation